



Message du Vicaire général



UNE RENCONTRE AVEC LES PRÊTRES MODÉRATEURS

Ce jeudi 5 mars, les membres du comité exécutif de la Pastorale d'ensemble, M^{gr} Denis Grondin, Guy Lagacé, v.g. et Pauline Massaad, coordonnatrice de la Pastorale, rencontreront les prêtres modérateurs des 6 unités du diocèse. C'est un rêve que nous portons depuis le début de l'année pastorale ! Les prêtres modérateurs sont *Auguste Agai (Matane), Jean-Baptiste Allico (Mitis), Marco Blaquière (Vallée de la Matapédia), Rodrigo Zualuaga (Rimouski-Neigette), Yves Pelletier (Trois-Pistoles) et Benoît Caron (Témiscouata).*

La rencontre permettra aux prêtres de partager leur vécu et d'échanger sur leur tâche et leur rôle au sein de leur équipe ainsi que dans les communautés dont ils ont la charge pastorale. Ils pourront exprimer leurs attentes face aux nouveaux défis que notre diocèse doit relever dans ces temps de changement, car on sait que les tâches ont changé depuis la réorganisation du diocèse en unités pastorales.

Je vous ferai part de l'évaluation de cette rencontre au moment opportun.

Guy Lagacé, vicaire général

Présence de l'Église dans le milieu



PROTECTION DES PERSONNES MINEURES CONTRE LES ABUS SEXUELS

Suite à la parution du document de la CECC, en 2018, sur la « Protection des personnes mineures contre les abus sexuels », les Services diocésains et l'Institut de pastorale proposent une session de formation offerte aux membres des équipes mandatées, aux conseils de fabrique, aux catéchètes, aux ELAP et à toutes les personnes qui sont impliquées ou en autorité auprès des jeunes.

M^{me} Agathe Simard est la personne-ressource de cette session. **La formation et l'information sont la « clef du succès de la prévention »**. Merci à tous ceux et celles qui portent l'intérêt et se préoccupent de nos jeunes.

Vous pouvez consulter tous les documents, sur le site internet du diocèse
<http://www.diocoserimouski.com>
– section nouveautés.

Les dates et les heures des prochaines rencontres:

Trois-Pistoles : Cette rencontre, qui devait avoir lieu mercredi le 4 mars, **A ÉTÉ REPORTÉE À UNE DATE ULTÉRIEURE**

Matane : Mercredi le **18 mars** 2020
À 19h00 en l'église Saint-Rédempteur

JOURNÉE MONDIALE DE PRIÈRE POUR LES VOCATIONS

Afin de souligner la Journée mondiale de prière pour les vocations, qui aura lieu **le 3 mai 2020** cette année, je vous invite à consulter la nouvelle page web dédiée aux ressources pour cette journée : www.centrepri.qc.ca/fr/jmpv

Les outils seront disponibles au courant du mois de mars, étant encore en attente du message du pape François pour la 57^e édition de cette Journée dédiée aux vocations.

Je vous invite dès maintenant à remplir le bon de pré-commande [en ligne](#) d'ici le **mercredi 11 mars 2020** pour vous procurer des cartes de prière pour les vocations à remettre aux membres de vos communautés. Veuillez noter qu'il s'agit de la même carte pour 2019, 2020 et 2021. Je vous informerai du prix pour les cartes avant de finaliser la commande. Bon carême!

François Daoust
Secrétaire-Trésorier

Réjean Levesque, dp
Présence de l'Église dans le milieu



FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE (FVC)

Quelle est la recette pour ce temps de transition?

Ce serait bien plus confortable s'il y avait une « recette » qui permettrait de relever les défis que l'on rencontre en catéchèse ou au catéchuménat. En ce monde qui change, nous vivons en Église un temps de transition. Comment savoir pour une équipe de catéchètes si elle va dans la bonne direction ? Enzo

Biemmi, auteur bien connu dans le domaine de la FVC, peut nous apporter un éclairage. Notons que pour lui, la « communauté » peut se résumer à quelques personnes ou à plusieurs groupes qui vivent une communion; et être « missionnaire », c'est proposer la foi par le témoignage, la parole et l'immersion dans un tissu de vie communautaire.

Voici l'extrait : « Tout ce qui favorise une communauté missionnaire est bien fait. Tout ce qui opère le passage de l'initiation des enfants réduite à la préparation aux sacrements à une initiation à la vie chrétienne par les sacrements, pour les adultes et leurs enfants, est bien fait. Tout ce qui en catéchèse poursuit la « voie inverse », c'est-à-dire le passage de la logique de l'exposition (étalage des éléments de foi) à la



logique de la découverte, est bien fait. Beaucoup de pratiques sont en train d'opérer ces conversions. Il n'y a pas de recettes : nous sommes dans le laboratoire d'un nouveau modèle de communication de la foi. » (Enzo Biemmi, « *Le défi de la première annonce* », *Lumen Vitae*, 2013/2, p. 224).

L'auteur part d'expériences qu'il voit en Europe. Dans notre diocèse, cette réflexion n'est pas nouvelle. Depuis quelques années, des initiatives sont prises par des équipes en catéchèse afin de vivre l'un des points soulevés par Biemmi. On favorise chez les parents une plus grande implication, que ce soit en étant présents dans les rencontres du groupe de leur enfant ou en participant à une catéchèse de type familial ou intergénérationnel. On s'éloigne de plus en plus d'une approche où les parents sont absents de la démarche de leur enfant. Il y a toutefois l'enjeu d'offrir l'expérience d'une communauté missionnaire de baptisés qui témoignent par tout leur être, avec leurs forces et leurs fragilités. Mes observations sur le terrain sont encourageantes. Il faut se demander si, pour les familles, l'obligation d'une démarche pour les sacrements fait petit à petit une place à une découverte qui « goûte bon » et qui donne le désir d'approfondir l'expérience chrétienne.

Dans un autre champ de la FVC, on propose de plus en plus des petits noyaux communautaires qui accompagnent les personnes catéchumènes dans leur parcours. L'expérience de foi s'incarne ainsi dans un soutien fraternel et il semble que cela porte du fruit. Ces différents exemples ne sont pas des « recettes » mais des nouveaux chemins de fécondité qui promettent pour l'avenir.

Charles Lacroix



CONCERT CLAVECIN ET ORGUE, FLÛTE TRAVERSIÈRE ET TRAVERSO



Les Amis de l'orgue de Rimouski vous invitent à un concert **le dimanche 8 mars 2020**, journée internationale des femmes. Pour l'occasion, vous pourrez entendre deux musiciennes de grand talent, **M^{mes} Josée April et Anne**

Thivierge, toutes deux professeures au Conservatoire de musique de Rimouski. Le coût d'entrée est de 20\$ pour les membres et 25\$ pour les non-membres. C'est un rendez-vous le dimanche 8 mars à 15h au Conservatoire de musique de Rimouski, 22 rue Ste-Marie Rimouski. Pour informations, contactez madame Élisabeth Beaudoin 418 725-0763.

UN DON AUX PETITS FRÈRES DE RIMOUSKI PAR LE BIAIS DE LA BOUTIQUE VÊTU

Les personnes désirant faire un don aux Petits Frères de Rimouski peuvent le mentionner lorsqu'ils apportent des vêtements ou des chaussures à la Boutique Vêtu, située au 75 rue de l'Évêché Ouest. Sur demande du client, une marque sur la marchandise permet qu'une partie des profits soit versée à l'organisme Les Petits Frères. La Boutique est une friperie en consignation qui vend des vêtements et des accessoires.

Une autre façon de contribuer à la campagne de financement 2020 des Petits Frères de Rimouski, la grande famille des personnes âgées esseulées.

NOUVELLE VERSION NO 2267 DU CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE CONCERNANT LA PEINE DE MORT

« La condamnation à la peine de mort est une mesure inhumaine qui blesse la dignité personnelle. Elle est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité de la personne ». C'est ainsi que s'est exprimé le Pape François le 11 octobre 2017 à l'occasion du 25^e anniversaire du Catéchisme de l'Église Catholique, promulgué par Saint Jean-Paul 11 le 11 octobre 1992.

Conformément au vif souhait exprimé par le Pape François, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a procédé à la modification de l'article 2267 du Catéchisme de l'Église catholique qui stipule que la peine de mort est jugée contraire à la dignité humaine.

Voici le texte de la révision :

Peine de mort

No. 2267- Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.

Aujourd'hui, on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En outre, s'est répandue une nouvelle compréhension du sens de sanctions pénales de la part de l'État. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir.

C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que « *la peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde.* »

Les Éditions de la CECC (Conférence des évêques catholiques du Canada) veilleront à ce que le changement soit effectué dans la version anglaise qui pourrait être imprimée à l'avenir tandis que la *Libreria Editrice Vaticana* sera responsable des changements dans la version française. Jusqu'à la réimpression de nouvelles éditions du Catéchisme, un signet sera inséré dans tous les exemplaires actuels pour diriger le lectorat vers une page du site web où cette modification pourra être consultée.

COLLABORATION OECUMÉNIQUE

La Cité du Vatican a publié, **le 4 octobre 1989**, une liste de critères à considérer concernant la collaboration œcuménique et inter-religieuse



dans les communications. Cette liste avait pour but de façonner les rapports entre les personnes et les communautés d'une manière nouvelle et elle exige, de la part des chrétiens, une union de plus en plus profonde et une intense collaboration. Les initiatives œcuméniques et l'action chrétienne commune s'inspirent du message et des décisions du Concile Vatican 11. Le témoignage de la foi se déroule au sein du dialogue public dans des conditions telles qu'il engage les chrétiens à s'unir dans les actions communicatives et se concerter plus directement avec les autres religions.

La réflexion au sujet de cette ouverture sur les autres n'est pas nouvelle mais elle demeure toujours d'actualité. C'est dans cet esprit que vous pourrez occasionnellement lire des communiqués dans le Relais publiés sous le titre « **Collaboration œcuménique** ». Espérant que cet ajout éventuel sera compris dans le contexte exposé plus haut, n'hésitez pas à faire part de vos commentaires ou suggestions.

PROJET DE LOI C-7 AIDE MÉDICALE À MOURIR

La Conférence des évêques catholiques du Canada a publié une réponse au dépôt du projet de loi C-7 concernant la loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir). On y déplore que malgré la lettre ouverte adressée par plus de 65 organismes dans la défense des droits des personnes handicapées au Canada, le ministre de la Justice a choisi de ne pas faire appel de la décision de la Cour supérieure du Québec en procédant avec imprudence vers l'amendement du Code criminel.

Trois (3) faits sont principalement retenus :
Premièrement, les questions du sondage étaient formulées en présupposant un accord avec l'euthanasie et l'aide au suicide.
Deuxièmement, bien qu'il est permis de recueillir presque 300 000 réponses (moins de 1% de la population), le sondage ne demandait aucune donnée démographique précise et, troisièmement, le sondage en ligne excluait les ménages n'ayant pas les moyens financiers pour posséder une connexion à l'Internet rendant ainsi plus difficile la participation des personnes vivant dans les communautés du Nord, les personnes âgées et celles ayant des déficiences visuelles cognitives ou de mobilité.

Le texte complet du communiqué des évêques catholiques du Canada est disponible **en annexe** au présent Relais.

VUES PARTAGÉES : UN CONCEPT CINÉMA ET DISCUSSION OFFERT PAR PARALOEIL !

Vues partagées est un concept offert à toute la population une fois par mois à Paraloeil, 274 rue Michaud à Rimouski. **Ce vendredi 6 mars à 13h30**, le film *De prisons en prisons*, du réalisateur Steve Patry, présente des centaines de détenus dans les prisons québécoises, hommes et femmes, qui retrouvent leur liberté après avoir purgé leur peine. Mais quelle liberté retrouvent-ils de l'autre côté des barreaux ? La discussion sera sûrement très intéressante ! Café et collation offerts.

DANS LES COULISSES DU PARLEMENT

Un texte du journaliste Pierre Michaud, publié dans le journal électronique Le Soir du 25 février dernier, nous apprend que notre député à l'Assemblée nationale, M. Harold LeBel, figure parmi les 12 députés retenus par les producteurs d'une série de télé-réalité intitulée « Nos élus ». Télé-Québec sera le diffuseur de cette série qui sera diffusée à l'automne 2020. Trois députés de chaque parti ont été retenus. M. Lebel a participé à une journée entière de tournage à partir de son appartement à Québec jusqu'à son retour à Rimouski en fin de journée. La série a pour but de démystifier le travail de député et de valoriser nos politiciens.

8 MARS – JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES : OÙ EN SOMMES-NOUS?

Le Réseau des Femmes d'affaires du Québec parle de « *Leadership et excellence au féminin* » et le Syndicat des professionnelles du Québec de « *Féministes de toutes nos forces* ». Le thème de la Journée internationale des femmes 2020 présenté par l'ONU est « *Je suis de la Génération Égalité : Levez-vous pour les droits des femmes.* »

La dernière année a été particulièrement marquée par des drames de violence faite aux femmes. Le comité de travail dirigé par la ministre déléguée à la condition féminine, Mme Isabelle Charest, a pour thème « *Lutter contre la violence conjugale : la responsabilité de tous!* »

La journaliste Céline Galipeau animera, le jeudi 5 mars à 21h sur les ondes d'Ici Radio-Canada Télé, une émission spéciale devant public intitulée « *Ces femmes qu'on tue.* » L'émission sera suivie d'une discussion avec la professeure titulaire de la Faculté de droit de

l'Université Laval, Mme Louise Langevin. Le meurtre de femmes est un sujet qui marque trop souvent l'actualité. Le Petit Robert a d'ailleurs fait de « *féminicide* » son mot de l'année 2019! Si l'ensemble des homicides est en baisse de façon marquée au Canada, la violence conjugale reste toujours stable. Le cycle de la violence conjugale est le même, dans tous les pays.

L'émission présentée par Madame Galipeau permet une prise de conscience pour réaliser que, si des progrès ont été faits, il reste encore du chemin à parcourir.

Nous devons nous responsabiliser et collaborer pour enrayer la violence sous toutes ses formes.

Bonne Journée internationale des Femmes!

ERRATUM – ARTICLE SUR L'ABBÉ BENOÎT HINS

On m'a fait remarquer que j'avais transmis une mauvaise information dans le texte publié le 27 février

dernier dans le Relais sur l'anniversaire de l'abbé Benoît Hins. Lors de sa retraite en 2019, M. Hins était

vicair
épiscopal responsable des prêtres fidei donum et non vicair général. Mes excuses pour cette erreur!



Ginette Larocque, agente de communications
ginette.larocque@diocesarimouski.com
418 723-3320 poste 110



BOURNEUF, Roland. Vieillir chemin de vérité. Médiaspaul 2020, Albin Michel 2014, 128 pages, **19,95\$.**



Né à Riom en France le 27 mai 1934, l'auteur, **Roland Bourneuf**, a immigré au Canada et s'est établi au Québec dans les années 60. Il a enseigné à Paris et il a été professeur de littérature à l'Université Laval.

À ce jour, il a publié une vingtaine d'ouvrages (des études, des essais, de la fiction). Et il s'est mérité plusieurs prix littéraires.

D'emblée, l'auteur règle une question : Vieillir n'est plus un synonyme de déclin et de fin prochaine. « Je veux écrire, dit-il, non sur *la vieillesse* mais sur *vieillir*. Non pas sur un état aux formes, lois, usages coulés dans le stéréotype, décrit cliniquement et socialement catégorisé, mais sur un devenir qui accorde un certain pouvoir à la personne, une part d'imprévisible, donc une liberté ».

À la faveur d'une bonne santé, plusieurs aînés abordent le troisième âge dans toute la force de leur maturité, aspirant à y trouver un surcroît de vie. Mais des questions se posent pour y arriver : que reste-t-il d'essentiel après avoir élevé une famille, après avoir satisfait à des engagements sociaux, après avoir œuvré et créé professionnellement ?

Dans quelles valeurs ancrer le présent ? Et sur quoi miser pour continuer à grandir intérieurement malgré les diminutions physiques ?

Ces pages d'un aîné, qui tiennent à la fois du témoignage, de la réflexion et du regard sur le monde, accompagnent le cheminement de notre société vieillissante. Les harmoniques du passé, du présent et de l'avenir s'y fondent en une musique des mots qui nous conduit dans les profondeurs de la vie, là où tout reprend sens.

Un beau récit de vie!

RDes/ desro7@globetrotter.net

Vous pouvez commander
par téléphone (418-723-5004)
par télécopieur (418-723-9240)
par courriel :
librairiepastorale@globetrotter.net

La librairie n'est ouverte désormais que l'après-midi du lundi au vendredi.

Gilles Beaulieu, votre libraire, se fera toujours un plaisir de vous servir.



Bulletin électronique d'information hebdomadaire publié par l'Archidiocèse de Rimouski

Tombée du matériel : le mercredi 16 h pour publication le jeudi.

Abonnement gratuit !

Invitez les gens de votre entourage, intéressés par les activités pastorales dans le diocèse, à s'abonner au bulletin hebdomadaire **Le Relais**. Pour être inscrit sur la liste d'envoi, il suffit de vous rendre sur notre page d'abonnement à l'adresse : <http://www.diocèsesrimouski.com/sd/relais/abonnement.html> ou de contacter par courriel madame Francine Larrivée, des Services diocésains à : servdiocriki@globetrotter.net

Publication d'un communiqué dans Le Relais

Vous pouvez faire parvenir vos communiqués d'intérêt général pour Le Relais à Ginette Larocque, agente de communications : ginette.larocque@diocèsesrimouski.com



549, Saint-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1G2
Tél. : 418-723-4765
Télé. : 418-725-4760

Rédaction et mise en page :

Francine Larrivée
418-723-4765, poste 101
servdiocriki@globetrotter.net

Communiqués :

Ginette Larocque
418-723-3320, poste 110
ginette.larocque@diocèsesrimouski.com

Webmestre :

Yves-Marie Mélançon
418-723-3320, poste 111
ymelan@diocèsesrimouski.com

Les Services diocésains

549, Saint-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1G2 - Tél. : 418-723-4765

CÔTÉ, Claudine - Préparation au Mariage - projetmariage@hotmail.com	poste 108
JEUDY, Jean Grégory – Pastorale familiale - jgregoryjeudy@gmail.com	poste 107
LACROIX, Charles - Formation à la vie chrétienne - fvcriki@hotmail.com	poste 103
LARRIVÉE, Francine - Secrétariat - servdiocriki@globetrotter.net	poste 101
LECLERC, Annie - Catéchuménat - catechufvc@gmail.com	poste 105
LEVESQUE, Réjean - Pastorale sociale - reglevesque@hotmail.com	poste 102
MASSAAD, Pauline – Pastorale d'ensemble - pauline-massaad@hotmail.com	poste 104
INSTITUT DE PASTORALE : CARDINAL, Pierre - ipastorale@diocèsesrimouski.com	418-721-0167

Archevêché de Rimouski

34, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H5 - Tél. : 418 723-3320

CRÉPAULT, Jean - Chargé du projet Cathédrale - jcrepault@hotmail.com	poste 181
DUCHESNE, Thérèse - Tribunal ecclésiastique - thereseduchesne@hotmail.com	poste 129
DUMAS, Lise - Adjointe administrative - liseddiocriki@hotmail.com	poste 104
GOSELIN, Sylvain - Archiviste - diocriki@globetrotter.net	poste 128
GRONDIN, Denis - Archevêque - denis.grondin@diocèsesrimouski.com	poste 106
LAGACÉ, Guy - Vicaire général - vicaire.general@diocèsesrimouski.com	poste 102
LAROCQUE, Ginette - Agente de communications - ginette.larocque@diocèsesrimouski.com	poste 110
LAVOIE, Michel - Économiste - economediocriki@hotmail.com	poste 107
MÉLANÇON, Yves-Marie - Chancelier - chancellerie@diocèsesrimouski.com	poste 111
PROULX, Marie-Line - Secrétaire de l'Archevêque - marielineproulx@diocèsesrimouski.com	poste 106

Vous pouvez consulter les différents bulletins électroniques des Services diocésains sur le site internet du diocèse :

<http://www.diocèsesrimouski.com/sd/ocs.html>





Réponse de la Conférence des évêques catholiques du Canada au dépôt du projet de loi C-7 : « Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) »

Les évêques catholiques du Canada souhaitent exprimer leur plus grande inquiétude et consternation concernant le dépôt du projet de loi C-7 qui vise à élargir les critères d'admissibilité à l'euthanasie et à l'aide au suicide en supprimant le critère de la « prévisibilité raisonnable de la mort naturelle » actuellement prévu dans le Code criminel. Le projet de loi assouplirait également certaines des « mesures de sauvegarde » existantes et permettrait même aux patients et patientes dont la mort est « raisonnablement prévisible » de renoncer au consentement final à l'euthanasie en se servant d'une directive préalable. Ceci signifie que ceux et celles qui changent d'avis à une date ultérieure, mais dont la capacité à communiquer s'est depuis affaiblie, seraient obligés d'exprimer leur refus dans des « paroles, sons et gestes » (projet de loi C-7, 3.2.c) potentiellement imprécis, rendant extrêmement difficile et très subjectif la tâche des médecins et des avocats à comprendre si le patient ou la patiente souhaite toujours consentir à la procédure mortelle.

Ignorant la lettre ouverte qui lui a été adressée par plus de 65 [organismes principaux dans le domaine de la défense des droits des personnes handicapées au Canada](#), et ignorant les appréhensions flagrantes exprimées dans la [Déclaration de fin de mission du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées](#) concernant la mise en œuvre de « l'aide médicale à mourir » au Canada du point de vue du handicap, le ministre de la Justice et procureur général du Canada a malheureusement choisi de ne pas faire appel de la décision de la Cour supérieure du Québec (*Truchon c. Procureur général du Canada*) et procède maintenant avec imprudence vers l'amendement du Code criminel afin d'accommoder la décision de la Cour supérieure.

Il est troublant que la présentation du projet de loi C-7 se justifie en raison d'un sondage en ligne discutable, partial et précipité, qui s'est déroulé sur à peine deux semaines entre le 13 et le 27 janvier 2020. Premièrement, les questions du sondage étaient formulées d'une manière qui présupposait un accord avec l'euthanasie et l'aide au suicide, y compris son élargissement, sans donner une voix équitable aux Canadiens et Canadiennes qui s'y opposent. Deuxièmement, bien qu'il ait permis de recueillir presque 300 000 réponses (moins de 1 % de la population), le fait qu'il ne demandait aucune donnée démographique précise et essentielle des participants et participantes (âge, genre, origine ethnique, handicap, etc.), ce sondage en ligne ne peut donc alléguer représenter un « large éventail » de la population canadienne, comme on l'avait prétendu. Troisièmement, le sondage en ligne excluait les ménages qui n'ont pas les moyens de se payer une connexion à l'Internet, et rendait encore plus difficile la participation des personnes vivant dans les communautés éloignées du Nord, les personnes âgées, de même que les personnes ayant des déficiences visuelles, cognitives et de mobilité. Un sondage avec de telles lacunes ne peut pas être utilisé de manière réaliste pour justifier le projet de loi C-7. De plus, les « tables rondes » menées par le gouvernement en janvier et février derniers excluaient clairement un certain nombre de parties prenantes importantes et n'ont donc pas réussi à engager le public dans un processus démocratique global.

Avec le projet de loi C-7, le gouvernement a effectivement court-circuité l'examen obligatoire de l'euthanasie et du suicide assisté au Canada, comme le prévoyait la [loi originale du 17 juin 2016 modifiant le Code criminel](#), qui demandait spécifiquement « un examen parlementaire de ses dispositions [de la Loi] ainsi que de la situation des soins palliatifs au Canada qui commence au début de la cinquième année qui suit sa sanction. »

Les évêques catholiques du Canada, avec le soutien d'autres fidèles catholiques ainsi que d'innombrables autres Canadiens et Canadiennes – religieux ou autres – restent opposés à l'euthanasie et au suicide assisté sous quelque forme que ce soit en raison de leur intérêt à protéger et à promouvoir la vie humaine, parce qu'il est toujours mauvais de tuer une personne innocente, et parce que la science médicale et les soins de compassion fournissent des moyens efficaces de soulager la douleur et la souffrance sans avoir à recourir directement au meurtre. Il serait opportun de se rappeler une fois de plus la position de l'[Association médicale mondiale qui réaffirme son opposition de longue date à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté](#).

En tant que dirigeants épiscopaux catholiques au Canada, les évêques souhaitent en outre faire comprendre au gouvernement : premièrement, qu'étant donné l'objectif législatif déplorable, toutes les occasions de diligence raisonnable doivent être saisies au cours du processus parlementaire; deuxièmement, que tous les efforts doivent être déployés pour mieux comprendre les graves conséquences de ce qui est envisagé par le projet de loi C-7, y compris les dangers inévitables, négatifs et néfastes auxquels seront confrontés les plus vulnérables de la société. Pour ces raisons, les évêques espèrent sincèrement et demandent instamment que la Chambre des communes exerce son autorité de remettre le projet de loi C-7 à un comité pour un examen détaillé avant de procéder à la deuxième lecture, comme le permet le [Règlement \(chapitre 9, § 73\)](#), afin de permettre à des experts de contribuer d'une manière qui soit entièrement publique, transparente et ouverte à une grande diversité de voix – religieuses et non religieuses – et qui tiendra compte pleinement et prudemment des principes moraux et éthiques inviolables, du bien commun et des préoccupations des générations futures.

Les évêques catholiques du Canada sont fermement opposés à ce projet de loi et surveilleront de près le processus parlementaire. Ils demandent à tous les Canadiens et Canadiennes de se faire entendre; ils exhortent fortement les députés parlementaires à reconnaître le don de la vie comme un droit inaliénable qui ne peut être enlevé par les autres, l'importance de la compassion pour les personnes malades et mourantes, ainsi que notre responsabilité à protéger les plus vulnérables d'entre nous.

Le 26 février 2020